

Couleur et graphisme du nouveau logo de Bellignat

La couleur orange est une couleur vivifiante, elle est souvent associée à la créativité et à la communication. La couleur grise est une couleur neutre.

La typographie est moderne, fine légère, cela créer un dynamisme.

Le logo rappelle le « B » de Bellignat tout en respectant les couleurs, elle est dynamique avec des formes modernes. C'est comme le motif de Kanizsa, illusion d'optique qui s'appuie sur un relief apparent du dessin produisant l'illusion du « B ».

Le logo monte vers le haut, il monte vers l'avenir.



Site internet mairie

A partir du 1er juin 2017, la mairie de Bellignat sera dotée d'un nouveau site Internet à l'adresse www.bellignat.fr. Pensé pour répondre aux nouvelles habitudes des internautes, il offrira de nombreuses fonctionnalités avec une page d'accueil ludique (actualité, manifestations, contacts, etc).

BLOC NOTES

20 mai - Matinée verte organisée par le CME avec au programme les bases du compostage. RDV à partir de 09H au centre social J.Prévert - [VENEZ NOMBREUX](#)

20 mai - repas partagé centre social et culturel J.Prévert

21 mai - Concours boule Lyonnaise

ELECTIONS LEGISLATIVES

Premier tour le dimanche 11 juin 2017

Deuxième tour le dimanche 18 juin 2017

13 et 15 juin - Portes ouvertes CAF (Club Alpin Français) au gymnase du Pré des Saules

 Le conseil Municipal des enfants de BELLIGNAT ORGANISE

UNE GRANDE COLLECTE ALIMENTAIRE

DU 29 MAI AU 9 JUIN 2017

DEPOSER VOS DENREES NON PERISSABLE ET SOINS HYGIENE

École Elémentaire des source et des saules
De 8h à 8h30- 11h30 à 12h15 et de 16h30 à 17h45

EN MAIRIE: aux horaires d'ouverture
Aidez nous a battre notre record de l'année passé

 **ON COMPTE SUR VOUS !**



Tondeuses à gazon ... rappel !

La tonte du gazon est réglementée selon les jours et les heures suivant un arrêté préfectoral.

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

23 juin - Fête de la musique (Comité des fêtes, COS, centre social J.Prévert)

25 juin - Montée de la combe au noir (Mairie)

1 juillet - Kermesse des écoles (Groupe scolaire Pré des Saules)

8 juillet - Rando du four - 2ème édition (ECHB, RSB, Mairie)

14 juillet - Fête nationale avec commémoration au monument au morts, apéritif offert par la municipalité, repas et bal populaire (Mairie)



SOMMAIRE

Page 1 :

- L'ambrosie dans l'Ain.
- Carte d'identité.

Pages 2 et 3 :

- Restauration du Lange et de ses zones humides,
- La rando du four
- Dernièrement : MAPA, Visite du sous-préfet.
- Bellignat d'antan.
- Assemblées générales.

Page 4 :

- Brèves municipales : Nouveau logo Bellignat, Collecte restos du cœur, Site internet mairie.
- Bloc notes.

SOUS-COMMISSION COMMUNICATION

V.RAVET
F.MOURET
V.PITION
F.ARVEUX
M.N.BACQUE
N.PRUDHOMME



L'AMBROISIE DANS L'AIN

L'Ain est très concerné par la prolifération de l'ambrosie, qui se développe sur tous les milieux. **Le pollen d'Ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) est à l'origine de fortes réactions allergiques.** Cette plante a besoin de saisons suffisamment longues pour fleurir et produire ses graines. Les faibles altitudes du département de l'Ain, sont donc, à quelques exceptions près, tout à fait compatibles avec le développement de cette plante.

Un important problème de santé publique dans l'Ain et ses territoires :

Les pollens d'ambrosie, très facilement déplacés par le vent, présentent un fort potentiel allergisant. Ils sont émis par la plante de début août jusqu'au mois d'octobre. En cas d'exposition, les manifestations symptomatiques sont : rhinite, écoulement nasal, trachéite, toux, conjonctivite et quelques fois urticaire ou eczéma. Cette réaction peut conduire à un processus inflammatoire chronique allant jusqu'à l'apparition et l'aggravation de l'asthme. Ces symptômes sont d'autant plus importants que la quantité de pollens dans l'air est forte.



L'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes a montré, dans une étude de 2014, que les populations du département, présentent une sensibilisation différente au pollen d'ambrosie en fonction de leur exposition (et donc à la présence de la plante). En effet, par exemple, en plaine de l'Ain, une personne sur 5, est allergique à l'ambrosie (21%, ce pourcentage a doublé en 10 ans) alors qu'il n'y a qu'une personne sur 10, allergique à ce pollen sur les territoires moins infestés.

Organisation pour une lutte contre l'Ambrosie sur le terrain :

L'organisation de la lutte vise à créer un réseau impliquant l'ensemble des acteurs du territoire pour une action de terrain efficace. Actuellement, la lutte est cadrée par l'arrêté préfectoral du 3 juin 2013 lequel prescrit la destruction systématique de cette plante avant floraison. Les communes et les communautés de communes, au centre de la lutte, désignent des référents et animateurs ambrosie chargés de faire le repérage de terrain et de veiller à la bonne destruction de l'ambrosie par les propriétaires et occupants des terrains.

Il existe une plateforme interactive destinée au signalement de l'ambrosie :

<http://www.signalement-ambrosie.fr/> ou par mail contact@signalement-ambrosie.fr ou par téléphone : 0 972 376 888 (numéro à composer pour toute question sur l'ambrosie). **La lutte contre l'ambrosie est l'affaire de tous !**

CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 21 mars 2017, dans le département de l'Ain, les demandes de carte nationale d'identité, comme les demandes de passeport, sont à déposer dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil quelle que soit la commune de résidence du demandeur, énumérées ci-après :

Ambérieu en Bugey, Bellegarde sur Valserine, Belley, Bourg en Bresse, Châtillon sur Chalaronne, Coligny, Divonne les Bains, Ferney Voltaire, Gex, Hauteville Lompnes, Lagnieu, Meximieux, Miribel, Montluel, Montrevel en Bresse, Nantua, Oyonnax, Péronnas, Pont de Vaux, Reyrieux, Saint Genis Pouilly, Trévoux, Villars les Dombes ou Viriat.



 **Le petit Renouillu - N° 13 - Mai 2017**
Journal municipal abordant différents sujets d'actualité passé ou à venir de la vie communale, sans recours à la publicité. Aucune démarche commerciale n'est et ne sera pratiquée. Il est distribué gratuitement et est également disponible à l'accueil de votre mairie.
Mairie de Bellignat - BP 47 - 01100 BELLIGNAT - Tél 04 74 77 60 32 - www.bellignat.fr
Email de contact : lepetitrenouillu@gmail.com



Restauration du Lange et de ses zones humides

Depuis janvier 2016, la CCHB, dans le cadre de sa compétence Environnement, porte le second contrat de rivière Lange Oignin. Cette démarche vise à améliorer la qualité et le fonctionnement des rivières et zones humides du Lange et de l'Oignin. Derrière la dénomination « zones humides », se cachent de multiples milieux naturels divers qui ont pour point commun la présence d'eau, permanente ou temporaire, visible ou invisible : marais, prairies inondables, boisement d'aulnes ou de saules ...

Naturellement et gratuitement, les zones humides rendent de nombreux services à la population. Dans certains cas elles peuvent contribuer à l'épuration de l'eau ou à la régulation des crues.

Les zones humides hébergent la moitié des espèces d'oiseaux vivant en France et génèrent également une multitude de niches de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales.

Les paysages, la faune et la flore des zones humides sont le fruit d'interactions entre l'homme et la nature tout au long des siècles. Certains milieux ont même été façonnés par l'homme. C'est le cas pour les marais de la commune de Bellignat.

Ainsi, fin 2016, un plan de gestion sur plusieurs années a été validé en Mairie avec une phase effective de travaux à partir de mars 2017, afin de mieux gérer le marais de ville et le marais de Bellignat.

En effet comme beaucoup de zones humides en France, ces deux marais ont subi des travaux de drainage, de plantation de peupliers, épicéas et remblais. Des espèces invasives telles que la renouée du Japon ou encore le solidage sont présentes sur les deux marais. Si rien n'est fait, elles viendront remplacer les plantes caractéristiques des zones humides. Le manque d'eau dans ces marais, en raison des travaux anciens de drainage, entraîne à moyen terme l'assèchement de la zone humide.

Des plantations de peupliers ont été réalisées il y a plusieurs décennies. Ces arbres ont besoin de beaucoup d'eau et renforcent ainsi l'assèchement du marais. De plus, en raison de la diminution de l'éclairement au sol, le peuplier rentre également en compétition directe avec des espèces typiques des zones humides, ce qui accentue l'appauvrissement de la richesse biologique du site.

L'ensemble des travaux programmés sur cette zone humide viseront donc à améliorer la qualité des prairies et boisements humides, lutter contre les espèces invasives, restaurer une partie du marais de ville, améliorer l'alimentation en eau du marais de Bellignat, valoriser d'un point de vue pédagogique les marais.

Plus concrètement, concernant l'amélioration des boisements et prairies humides, il s'agira de procéder à la plantation de 300 arbres adaptés aux milieux humides, en lieu et place d'environ 140 arbres (136 peupliers sur le marais de Bellignat et 4 épicéas sur le marais de ville) qui vont être coupés prochainement.

Cela permettra également de conforter le vaste programme de renaturation des berges du Lange sur plus de 2 kilomètres. Travaux d'abattage sous la responsabilité financière et technique de la Communauté de communes Haut-Bugey. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Pôle Développement Durable et Environnement de la CCHB au 04.74.81.23.70



L'entente cycliste du Haut-Bugey (ECHB), la retraite sportive de Bellignat (RSB) et la Mairie, vous proposent la seconde édition de La Rando du Four, le samedi 08 juillet 2017 au four communal, rue d'Izernore.

Un après-midi et une soirée sportive et festive autour de randonnées VTT et pédestre.

Différents parcours vous seront proposés afin de découvrir ou redécouvrir au mieux la forêt du Châtelard et ses alentours.

Pour les détails et tarifs, des flyers sont à votre disposition en Mairie ou chez les différents commerçants. Possibilité de vous l'envoyer par mail en appelant le 06.18.15.16.74.

Que vous soyez participant ou non, vous pouvez vous inscrire pour le repas au feu de bois uniquement.

La Rando du Four à Bellignat (01) 2ème édition

Samedi 08 juillet 2017, début d'après midi, au four communal.

RANDONNÉES VTT et PÉDESTRES

ANIMATIONS et VENTE DE GALETTES

20^h - 25^h - 30^h ou 42 km (le parcours familial facile)

PÉDESTRE 4,6, 8 ou 14 km

REPAS CHAMPÊTRE AU FEU DE BOIS EN SOIRÉE et BUVETTE (sous chapiteau)



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Vétérans du foot - Le 30 juin



DERNIÈREMENT

MAPA

Rencontre intergénérationnelle entre les résidents et quelques enfants du CME (Conseil Municipal des Enfants). Deux heures ensemble qui ont permis de jouer et échanger autour de la dégustation de bugnes.



Visite du sous-préfet

Samedi 11 février 2017, le sous-préfet, Mr Benoit HUBERT est venu nous rendre visite à Bellignat. Rencontre qui a permis d'échanger sur la vie de notre commune et aussi une présentation du conseil citoyen.



BELLIGNAT D'ANTAN

L'origine de Bellignat pourrait remonter à l'âge de bronze (période entre 3000 et 1000 ans avant Jésus Christ) si l'on se réfère aux bijoux trouvés en 1895 par l'ancien maire M. Gourmand dans une sépulture mise à jour au lieu-dit « Les Terrailles ». Il s'agissait de sept bracelets, une plaque de bronze décorée et un collier brisé. Une autre sépulture découverte dans le village contenait des ossements humains.



Anciennes graphies de Bellignat : Billignacus, Bilignacus, Bilinia (1299) - Belignia (1337) - Beligneu (1365) - Billignia (1388) - Belegnia (1394) - Biligniaz (1437) - Bilignat (1670) - Billigniat (1734) - Belignat (1808) - Bellignat (1957).